

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels

Lundi 3 novembre 1958,
à 10 h. 50

NEW-YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 44 de l'ordre du jour: Projet de budget pour l'exercice 1959 (suite)	
Fonds de roulement (suite)	121

Président: sir Cláude COREA (Ceylan).

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1959 (A/3825, A/3860, A/3939, A/C.5/743, A/C.5/748, A/C.5/749, A/C.5/L.514, A/C.5/L.521) [suite]

Fonds de roulement (A/3939, A/C.5/743, A/C.5/L.521) [suite]

1. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), en réponse à une question posée à la séance précédente par le représentant du Japon, explique que, selon la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Fonds de roulement serait augmenté de 1 million et demi en 1959 et d'encore 1 million et demi en 1960, cette somme provenant chaque fois de virements des excédents budgétaires figurant au crédit des Etats Membres et d'avances supplémentaires directes en espèces. Quant à décider du montant du Fonds de roulement pour 1959 seulement, en laissant la question en suspens pour 1960, la Commission est libre de le faire aux termes de l'article 6.2 du règlement financier.

2. M. MAJOLI (Italie) mentionne les opinions divergentes exprimées au sujet du Fonds de roulement par le Comité consultatif (A/3939), le Secrétaire général (A/C.5/743) et certaines délégations. Pour sa part, il ne voit pas comment les délégations ont pu se déclarer hostiles à toute augmentation du Fonds de roulement, car, pour que l'Organisation puisse continuer de fonctionner sans heurt, il faut lui en donner les moyens. Puisque le budget de l'Organisation et le nombre des Etats Membres se sont accrus, il est naturel que le montant du Fonds soit relevé. Le Secrétaire général se trouve périodiquement dans une situation financière difficile — évidemment parce que certains Etats Membres versent leur contribution en retard et que les exercices financiers nationaux ne coïncident pas toujours — et ces difficultés font du tort aux Etats Membres. Il importe donc de se montrer réaliste et d'accepter une augmentation raisonnable du Fonds de roulement. M. Majoli rappelle ce qu'il a dit à ce sujet à la 662^e séance de la Commission et demande si, pour arriver promptement à une solution satisfaisante, le mieux ne serait pas d'adopter une formule intermédiaire entre les propositions du Comité consultatif et les propositions tendant à réduire encore le chiffre qu'il suggère.

3. M. Majoli donne lecture d'un projet de résolution (A/C.5/L.521) qu'il soumet à l'examen de la Commission à titre de suggestion et sous réserve des amendements qu'elle voudrait y apporter.

4. M. VENKATARAMAN (Inde) a déjà indiqué sa position au cours de la discussion générale. Pour la délégation indienne, le seul moyen réel de résoudre le problème une fois pour toutes n'est pas d'augmenter le Fonds de roulement — ce serait s'attaquer uniquement aux symptômes — mais d'amener les Etats Membres à payer régulièrement et promptement leur contribution. C'est d'ailleurs ce que dit le Comité consultatif au paragraphe 8 de son rapport, où il précise également que le relèvement du Fonds revient à immobiliser des capitaux pour faire face à un problème essentiellement saisonnier, ce qui n'est manifestement pas dans l'intérêt des Etats Membres. Cette solution ne ferait en outre qu'aggraver la situation en encourageant les pays à payer leur contribution en retard. Le Fonds de roulement a déjà été augmenté en 1957, mais les dépenses de l'Organisation se sont accrues plus que proportionnellement et la pression qui s'exerçait sur les ressources s'est intensifiée comme jamais auparavant, parce que les Etats Membres ont eu de plus en plus de peine à s'acquitter de leurs obligations financières croissantes. Le rythme de versement des contributions ne s'est pas amélioré et le montant de l'arriéré des contributions a augmenté.

5. Le Comité consultatif souligne à juste titre au paragraphe 3 de son rapport que les difficultés surviennent principalement pendant trois mois de l'année et que "pendant une grande partie du reste de l'année, un fonds bien moins important suffirait". C'est là une bonne raison de maintenir le *statu quo* et d'essayer de faire en sorte qu'un pourcentage plus élevé des contributions soit versé pendant la première partie de l'année. C'est aux pays qui paient les plus fortes contributions qu'il incombe de fournir cet effort, car les pays peu avancés, qui supportent déjà de très lourdes charges, se sont lancés dans des programmes de développement qui immobilisent leurs ressources, et ils ont de grandes difficultés à se procurer des devises. La délégation indienne propose de renvoyer la question du relèvement du Fonds à la prochaine session de l'Assemblée et de rechercher entre-temps d'autres moyens de remédier à la situation.

6. M. TURNER (Contrôleur) souligne que la question du Fonds de roulement est l'une des plus graves et des plus importantes pour l'Assemblée générale. Il est du devoir du Secrétaire général de présenter les faits tels qu'il les voit, mais c'est aux seuls Etats Membres qu'il appartient, à la lumière de ces faits, de prendre les mesures appropriées, si l'on veut que l'intégrité financière de l'Organisation soit dûment sauvegardée.

7. La situation est simple. A supposer que le Fonds de roulement soit de 22 millions de dollars au début

de 1959, si l'on en déduit les contributions non versées à cette date (7.500.000 dollars — chiffre optimiste puisque le montant correspondant était de 8.800.000 dollars au 31 décembre 1957) et l'ensemble des dépenses supplémentaires non encore réparties entre les Etats Membres en 1958 (6.200.000 dollars) et si l'on y ajoute l'excédent en compte courant au début de l'année (500.000 dollars) et le montant estimatif des dépenses engagées mais non réglées (2 millions), on obtient un chiffre de 10 à 11 millions de dollars pour les ressources en espèces au début de 1959. Si l'on suppose en outre que le versement des contributions et les décaissements budgétaires normaux suivent le même rythme que les années précédentes, les ressources en espèces du Compte général et du Fonds de roulement se réduiraient à la fin du premier trimestre à environ 1 million de dollars. Au 30 avril, les ressources seraient presque épuisées; il faudrait s'attendre à un déficit de 2 millions et demi de dollars en mai et de 3 à 4 millions de dollars au 30 juin. Le Secrétaire général ne peut évidemment pas rester indifférent devant une telle perspective.

8. De nombreuses délégations ont dit que la seule solution serait que les Etats Membres, et plus particulièrement ceux qui versent les plus fortes contributions, s'acquittent de leurs obligations pendant la première partie de l'année. C'est vrai, et, s'il en était ainsi, le Secrétaire général pourrait même recommander une réduction du Fonds de roulement, mais aucune délégation n'a donné l'assurance ferme que son gouvernement pourrait effectivement payer sa contribution plus tôt que les années précédentes. Dans ces conditions, le Secrétaire général est en droit de demander ce que l'on attend de lui si la situation devient aussi critique qu'il le pense pendant le premier ou le deuxième trimestre de 1959.

9. Le Comité consultatif a bien exposé les divers facteurs qui entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer le montant approprié du Fonds de roulement. En premier lieu, il y a l'ampleur des dépenses budgétaires qu'il faut faire avant le versement de contributions suffisamment élevées. L'expérience montre cependant que le volume du budget n'est pas un facteur décisif en lui-même, mais qu'il ne devient important que si on le considère en combinaison avec les autres. Il n'est pas sans intérêt de noter, par exemple, qu'il y a 12 ans la Commission a rejeté, à une majorité de 6 voix, une proposition tendant à porter le montant du Fonds de roulement à 25 millions de dollars, à une époque où le budget total était de moins de 28 millions de dollars. En second lieu vient le rythme de versement des contributions. Pour prendre l'année 1957 comme exemple, M. Turner fait observer que les pays dont la quote-part est de 1 pour 100 ou davantage paient plus de 86 pour 100 du budget, les 13 pour 100 restants étant partagés entre les 64 autres Etats Membres. Sur un total de 34 millions de dollars (à l'exclusion des paiements en monnaies autres que le dollar), dus par les Etats susmentionnés, 1.700.000 dollars avaient été versés par trois Etats à la fin de mars et 3.900.000 par sept Etats à la fin de juin. Le nombre des gouvernements ayant payé l'intégralité de leurs contributions était de zéro pour le premier trimestre, de trois pour le deuxième, de quatre pour le troisième et de trois pour le quatrième; sept pays étaient en retard dans le versement de leurs contributions à la fin de l'année. La situation a été à peu près la même en 1958: à la fin de mars, trois

versements seulement avaient été reçus, correspondant respectivement à 100, 50 et 25 pour 100 du montant dû en dollars; à la fin de juin, six versements avaient été effectués qui représentaient selon les cas entre 50 et 100 pour 100 du montant dû. Un troisième facteur à prendre en considération est le volume des dépenses imprévues et extraordinaires à couvrir au moyen du Fonds de roulement. Ces dépenses ont atteint un chiffre record en 1958 par suite des décisions prises par l'Assemblée générale au sujet des événements du Moyen-Orient.

10. Le Secrétaire général est heureux de constater que le Comité consultatif partage son opinion sur l'analyse de la situation, mais il ne parvient pas à comprendre comment il aboutit à des conclusions si différentes.

11. Le Comité consultatif, dans son rapport, et plusieurs représentants, à la séance précédente, ont souligné que, malgré la situation financière difficile de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), le Secrétaire général n'a pas jugé nécessaire de puiser dans aucun des autres fonds et comptes spéciaux commis à sa garde. S'il en a été ainsi, c'est grâce aux généreuses contributions volontaires versées par deux Etats Membres et parce que des créances représentant plusieurs millions de dollars restent à payer; cette situation ne peut durer indéfiniment. De plus, étant donné que les avances initiales consenties par le Fonds de roulement au Compte spécial de la FUNU ont été remboursées depuis longtemps, la proposition du Secrétaire général visant à augmenter le montant du Fonds de roulement est tout à fait indépendante de la situation financière de la Force d'urgence.

12. D'autre part, le Comité consultatif a souligné que la situation financière de l'Organisation s'est maintenue pendant deux années extrêmement difficiles, avec un Fonds de roulement de 22 millions de dollars. Cela est exact, mais le représentant du Secrétaire général ne peut donner l'assurance qu'il en sera de même au cours des années à venir.

13. Enfin, le Comité consultatif dit que plus on demande aux Etats Membres, plus le versement des contributions risque d'être lent, ce qui obligerait alors à accroître le montant du Fonds de roulement. Tant que le Secrétaire général n'aura pas la certitude que le rythme de versement des contributions s'améliorera — et, si le représentant des Etats-Unis a indiqué que son gouvernement étudiait la possibilité de verser une part de sa contribution au cours du premier semestre, aucun Etat n'a donné d'assurance à cet égard — il lui sera impossible de faire face aux obligations de l'Organisation avec un Fonds de roulement de 22 millions ou même 23 millions de dollars sans puiser dans les autres comptes et fonds spéciaux commis à sa garde. Si cette autorisation lui est refusée, il n'aurait alors d'autre choix que de contracter des emprunts auprès d'institutions financières privées.

14. M. Turner admet que cette solution serait très regrettable et partage l'opinion exprimée par un certain nombre de représentants selon lesquels 81 Etats souverains, mettant en commun leurs ressources et leur ingéniosité, devraient pouvoir trouver une solution raisonnable et efficace aux graves problèmes qui se posent à l'Organisation. En conclusion, il tient à souligner une fois encore que ces problèmes disparaîtraient dans une large mesure, sinon totalement, si

les Etats Membres pouvaient verser la totalité ou une part importante de leurs contributions au cours du premier semestre de chaque exercice.

15. M. GANEM (France) rend hommage à l'exposé clair et émouvant de M. Turner. Il en déplore toutefois la tournure quelque peu abstraite. En général, d'ailleurs, le Secrétariat gagnerait à s'expliquer en termes plus précis et plus francs. C'est ainsi que, dans les documents communiqués chaque mois aux délégations et relatifs au versement des contributions, les Etats ne sont pas désignés nommément. Aussi le représentant de la France suggère-t-il au Secrétaire général de communiquer officiellement, deux ou trois fois par an, et notamment avant l'ouverture de l'Assemblée générale, vers le 15 août, un état détaillé des contributions versées par les différents gouvernements, qui pourraient être rangés dans plusieurs catégories selon le rythme auquel ils ont effectué leurs versements. Peut-être y aurait-il lieu d'envisager l'application stricte de l'Article 19 de la Charte, qui prévoit qu'un Membre en retard dans le paiement de sa contribution ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. Le représentant de la France souligne ensuite que la grande puissance, dont la contribution, par ordre d'importance, vient en second, pourrait faire un effort pour verser plus tôt la totalité de sa contribution.

16. En ce qui concerne les mesures à prendre dans l'immédiat, la délégation française ne partage pas l'opinion du représentant du Royaume-Uni, bien qu'elle comprenne ses scrupules, sur l'autorisation demandée par le Secrétaire général de puiser dans les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde. L'urgence de la situation exige une procédure exceptionnelle et la délégation française votera pour cette proposition.

17. Enfin, sur la question proprement dite de l'augmentation du Fonds de roulement, le représentant de la France appuie la proposition de l'Italie. Mais il est bien entendu que les différentes mesures proposées ne sont que des palliatifs et que le Secrétaire général devra s'efforcer d'obtenir un paiement plus rapide des contributions.

18. M. KWEEDJIEHOO (Indonésie) dit que sa délégation n'a pas été étonnée de voir le Secrétaire général demander une augmentation du montant du Fonds de roulement. La Commission doit supporter les conséquences de ses décisions et cette augmentation n'est que le corollaire de l'accroissement, si regrettable qu'il soit, des dépenses budgétaires. En 1955, le Fonds de roulement était de 20 millions de dollars pour un budget de 50 millions; le budget de 1959 serait de 65 millions, soit de 30 pour 100 plus élevé. Il ressort, d'autre part, des chiffres reproduits dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/743, annexe, par. 4), que le rythme des dépenses n'a guère varié depuis 1955. Dans ces conditions, l'augmentation de 3 millions recommandée par le Comité consultatif paraît tout à fait raisonnable.

19. Le Comité consultatif, au paragraphe 8 de son rapport, déclare qu'un paiement rapide des contributions est le moyen le plus logique et le plus économique de triompher des difficultés de trésorerie. Cela, personne ne le nie; mais la lenteur avec laquelle s'effectuent les rentrées n'est pas un fait nouveau, et, tant que l'on n'aura pas trouvé une solution à ce pro-

blème, il faudra recourir à des expédients. L'augmentation du montant du Fonds de roulement est donc un mal nécessaire. Il faut reconnaître cependant qu'elle risque de constituer une charge trop lourde pour de nombreux Etats qui ont des difficultés à s'acquitter de leurs obligations financières. Aussi la délégation indonésienne souhaiterait-elle connaître l'opinion du Président du Comité consultatif sur la possibilité de faire appel à des contributions volontaires pour les avances en espèces.

20. M. MARTIN (Union Sud-Africaine) souligne que la cause principale des difficultés de trésorerie auxquelles l'Organisation doit faire face est le retard dans le versement des contributions. Le Comité consultatif a dit avec raison qu'un paiement plus rapide est la solution la plus logique du problème. Il est indispensable que les Membres de l'Organisation appliquent strictement l'article 5.4 du règlement financier. L'augmentation du montant du Fonds de roulement aurait encore une fois pour effet de pénaliser les Etats qui versent leur contribution avec ponctualité. C'est pourquoi la délégation de l'Union Sud-Africaine trouve qu'il est difficile d'accepter le chiffre de 25 millions recommandé par le Comité consultatif.

21. En revanche, elle a entendu avec satisfaction le représentant des Etats-Unis déclarer que son gouvernement étudiait la possibilité de verser une part de sa contribution au cours du premier semestre. Il faut espérer que cette déclaration amènera d'autres gouvernements à faire des efforts dans le même sens.

22. La délégation sud-africaine acceptera peut-être, bien que sans enthousiasme, la suggestion faite par le représentant du Japon d'élever d'un million le montant du Fonds de roulement pour 1959 et de réexaminer la situation en ce qui concerne le versement des contributions à la prochaine session.

23. Enfin, M. Martin appuie la proposition du représentant de la France, qui a invité le Secrétaire général à publier officiellement des états détaillés du versement des contributions et de les porter, le cas échéant, à l'attention des gouvernements au cours de l'année, les documents reçus actuellement par les délégations n'étant que des communiqués destinés à la presse.

24. Selon M. HSIA (Chine), la déclaration que vient de faire le Contrôleur ne laisse aucun doute sur le caractère alarmant de la situation de trésorerie de l'Organisation et sur les causes de cet état de choses. Il est évident que, si les Etats Membres versaient leurs contributions plus tôt, la question ne se poserait plus. Cependant, dans la mesure où l'on ne peut, à cet égard, compter sur des progrès spectaculaires dans l'avenir immédiat, il faut trouver d'autres moyens de sortir de l'impasse. Les deux solutions proposées consistent respectivement à augmenter le montant du Fonds de roulement et à autoriser le Secrétaire général à puiser, en cas d'urgence, dans les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde.

25. Pour ce qui est de l'augmentation du Fonds de roulement, la délégation chinoise est prête à appuyer la recommandation du Comité consultatif, qui a fort bien exposé, dans son rapport, les raisons pour lesquelles il ne serait pas judicieux de porter le montant du Fonds à plus de 25 millions de dollars en l'espace de deux ans. Cependant, si la majorité des membres de la Commission préfère la proposition contenue dans le projet de résolution de l'Italie, M. Hsia se prononcera en faveur de ce texte.

26. En ce qui concerne la possibilité d'autoriser le Secrétaire général à puiser dans les fonds et comptes spéciaux, M. Hsia estime que la position du Comité consultatif ne ressort pas très clairement du paragraphe 9 de son rapport. Pour sa part, il pense avec le représentant de la France que, dans la mesure où l'on ne peut tabler sur une amélioration sensible et rapide du versement des contributions et où l'on décide de porter le montant du Fonds de roulement à 25 millions de dollars seulement, il faut donner au Secrétaire général l'autorisation qu'il demande pour lui permettre de faire face aux besoins de trésorerie. Les risques de cette procédure sont d'ailleurs très limités étant donné, d'une part, qu'il s'agirait uniquement de prélèvements temporaires permettant d'attendre la rentrée des contributions et, d'autre part, que le Secrétaire général s'assurerait certainement, dans tous les cas, l'assentiment préalable du Comité consultatif.

27. M. HILLIS (Royaume-Uni) rappelle qu'à la séance précédente sa délégation a suggéré de porter en deux ans le montant du Fonds de roulement à 24 millions de dollars seulement; eu égard aux circonstances, il lui paraît souhaitable de faire porter la majeure partie de l'augmentation sur l'exercice 1959. C'est pourquoi M. Hillis propose maintenant d'apporter au projet de résolution soumis par l'Italie les modifications suivantes: au paragraphe 3 du dispositif, le membre de phrase "à 25 millions de dollars au cours des trois exercices 1959 à 1961" serait remplacé par les mots "à 24 millions de dollars au cours des deux exercices 1959 et 1960"; l'alinéa a serait remanié comme suit: "A 23.500.000 dollars en 1959, grâce au virement au Fonds de roulement des excédents budgétaires figurant au crédit des Etats Membres au 31 décembre 1957 et grâce à des avances supplémentaires directes en espèces si besoin en est". Enfin, à l'alinéa b, on supprimerait les mots "et à 25 millions de dollars en 1961".

28. M. TREMBLAY (Canada) rappelle que le Secrétaire général a suggéré deux mesures pour protéger l'encaisse de l'Organisation: la première, qui consisterait à autoriser le Secrétaire général à puiser dans les fonds et comptes spéciaux, vise à écarter toute difficulté au cours du premier semestre de 1959 et pose une importante question de principe; la seconde — augmentation du Fonds de roulement — a pour objet de garantir une encaisse suffisante à plus longue échéance et impose une charge supplémentaire aux Etats Membres.

29. Il est évident que la raison principale de la situation actuelle n'est pas l'accroissement du budget, mais bien le retard dans le versement des contributions et le volume croissant de l'arriéré de contributions. La délégation canadienne comprend parfaitement les difficultés auxquelles se heurtent de nombreux Etats Membres, mais elle constate néanmoins avec surprise que la situation a sensiblement empiré au cours des trois dernières années. M. Tremblay fait observer que, si le rapport entre le montant des contributions reçues pendant le premier semestre de l'année et le montant net des contributions dues par les Etats Membres s'établit — compte tenu de l'expérience des trois dernières années — à environ 20 pour 100 en 1959, cette rentrée assurera, pour un budget net de 56 millions de dollars, une somme de 11.200.000 dollars environ. Si, par contre, ce rapport pouvait être de

28,5 pour 100, comme en 1955, la somme correspondante serait de 15.700.000 dollars. La différence est donc de 4.500.000 dollars, soit une somme de 50 pour 100 supérieure à l'augmentation du Fonds de roulement recommandée par le Comité consultatif. Cet exemple montre clairement que, si la rentrée des contributions s'améliorait, il deviendrait peut-être inutile d'envisager une augmentation du Fonds de roulement. Il n'est pas douteux, en particulier, que, si les Etats-Unis et l'URSS pouvaient verser leurs contributions plus tôt dans l'année, la situation serait sensiblement meilleure; il faut donc accueillir avec satisfaction les mesures annoncées par le Gouvernement des Etats-Unis et espérer que le Gouvernement de l'Union soviétique envisagera de prendre des mesures analogues.

30. Le Fonds de roulement ne peut en aucune façon servir à résoudre les difficultés dues à l'arriéré de contributions avec lequel on commence régulièrement l'année; ce n'est pas à cette fin qu'il a été créé. Le seul moyen est d'obtenir une rentrée plus rapide des contributions; si les exhortations ne suffisent pas, ainsi qu'on peut le craindre, il faudrait peut-être envisager d'appliquer les dispositions aux termes desquelles un Etat Membre qui ne s'acquitte pas de ses obligations financières peut être temporairement privé de son droit de vote, ou même songer à prévoir le paiement d'un intérêt sur les arriérés de contributions.

31. La délégation canadienne est prête à voter en faveur d'un léger accroissement du Fonds de roulement, mais elle se prononcera contre toute augmentation visant à combler un déficit dû au retard dans le versement des contributions, estimant que cette mesure risque d'encourager les Etats Membres dans leur attitude actuelle et de conduire finalement à un cercle vicieux. M. Tremblay serait enclin à voter pour la recommandation du Comité consultatif, mais, avant de se prononcer, il désire étudier le projet de résolution de l'Italie et les amendements du Royaume-Uni.

32. La délégation canadienne ne peut accepter que le Secrétaire général soit autorisé à puiser dans les fonds et comptes spéciaux en cas d'urgence. Cette procédure, appliquée à titre tout à fait exceptionnel dans le cas de la Force d'urgence, ne doit pas devenir une pratique courante, car elle empêcherait les Etats Membres d'exercer le contrôle budgétaire souhaitable et risquerait d'encourager le retard dans le paiement des contributions. Il serait certainement de meilleure politique pour l'Organisation de contracter des emprunts auprès d'institutions financières privées, et l'observation formulée à cet égard par le Contrôleur fait apparaître une possibilité qui mérite réflexion.

33. U TIN MAUNG (Birmanie) dit que sa délégation constate avec quelque étonnement les divergences de vues existant entre le Secrétaire général et le Comité consultatif quant au montant souhaitable du Fonds de roulement et quant aux meilleurs moyens d'améliorer la situation de trésorerie de l'Organisation. Elle estime, comme d'autres délégations, que l'augmentation du Fonds de roulement ne constitue qu'un pis-aller et que la seule manière de résoudre véritablement le problème est d'obtenir des Etats Membres qu'ils se conforment autant que possible à l'article 5.4 du règlement financier.

34. A ce propos, on a dit que le retard avec lequel certains pays font parvenir leur contribution n'est pas

une raison suffisante pour demander à ceux qui se sont acquittés plus rapidement de leurs obligations financières de verser des contributions au Fonds de roulement. C'est certainement pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté que certains pays tardent à verser leur contribution, et la Birmanie, qui s'est toujours acquittée promptement de ses obligations, ne pense pas qu'il convienne de faire des remarques désobligeantes pour les Etats Membres qui n'ont pas été en mesure de faire de même.

35. Comme certaines délégations l'ont déjà fait observer, il faut veiller à ne pas s'engager dans un cercle vicieux et éviter de prendre des mesures qui auraient pour effet d'imposer une charge plus lourde aux petites nations et aux pays peu développés. La première des trois mesures proposées par le Secrétaire général ne peut que rencontrer l'agrément général; pour appuyer les efforts du Secrétaire général en vue d'obtenir une rentrée plus rapide des contributions, il serait peut-être bon de faire appel aux pays

qui ont plus de ressources, afin qu'ils envisagent de verser l'intégralité ou une grande partie de leur contribution au cours des premiers mois de l'année.

36. En ce qui concerne l'augmentation du Fonds de roulement, la délégation birmane préférerait que le Fonds soit maintenu à son niveau actuel, mais, tenant compte des réalités, elle appuiera toute proposition prévoyant un accroissement qui ne risque pas d'imposer une charge trop lourde aux pays petits ou peu développés. Enfin, la délégation birmane estime comme le Comité consultatif que le Secrétaire général ne peut être autorisé à puiser dans les fonds et comptes spéciaux qu'à titre tout à fait exceptionnel.

37. En terminant, U Tin Maung tient à se réserver le droit de prendre à nouveau la parole pour commenter éventuellement le projet de résolution de l'Italie et les amendements du Royaume-Uni.

La séance est levée à 13 h. 5.